

Communiqué de presse de La Bergerie d'Edmond – Projet de ferme agrivoltaïque en Gâtinais-Puisaye

Site Internet : www.bergerie-edmond.fr

Vendredi 16 septembre : lancement de la concertation préalable volontaire du projet de La Bergerie d'Edmond d'une ferme agrivoltaïque en Gâtinais-Puisaye.

La Bergerie d'Edmond porte un projet de ferme agrivoltaïque sur les communes de Châtillon-Coligny et Saint-Maurice-sur-Aveyron. Elle organise une permanence publique vendredi 16 septembre de 9h à 12h au foyer club de Châtillon-Coligny, qui ouvrira la concertation préalable volontaire souhaitée par La Bergerie d'Edmond.



À propos de La Bergerie d'Edmond : 7 exploitants agricoles de Châtillon-Coligny et Saint-Maurice-sur-Aveyron



Les 7 agriculteurs qui portent le projet agricole :

Gilles VAN KEMPEN

Henri et Louis Charles GANZIN

Philippe CHARAIX

Frédéric et Mathieu DUMEZ

Samuel MARGUERITE

La Bergerie d'Edmond est un projet mutualisé d'agrivoltaïsme. Il s'agit de coupler une production agricole et une production d'électricité avec des installations photovoltaïques. Porté par sept agriculteurs regroupés au sein de l'association « La Bergerie d'Edmond », il permettra de soutenir le développement agricole du territoire et l'installation d'un jeune éleveur ovin. Les agriculteurs sont accompagnés par l'entreprise GLHD, maître d'ouvrage aménageur du projet énergétique.

En quelques chiffres, le projet prévoit :

- un troupeau de 800 brebis sur 111 hectares, situés sur les communes de Châtillon-Coligny et Saint-Maurice sur Aveyron,
- une production photovoltaïque couvrant la consommation en électricité de 17 500 foyers, soit la totalité de la communauté de communes Canaux et forêts en Gâtinais qui comptait 12 000 ménages en 2019.

Pourquoi « la Bergerie d'Edmond » ?

Il s'agit d'un hommage à Edmond BECQUEREL, qui a découvert l'effet photovoltaïque, celui-là même sur lequel repose la conversion des photons en énergie électrique par les cellules photovoltaïques. En choisissant ce nom, les sept agriculteurs ont souhaité rendre hommage à l'illustre famille BECQUEREL, native de Châtillon-Coligny.

Un clin d'oeil de l'Histoire

Châtillon-Coligny est le berceau familial de la famille Becquerel et en particulier d'Edmond Becquerel, qui le premier a mis en évidence les phénomènes photovoltaïques dès 1839.

La Bergerie d'Edmond : « préserver la vocation agricole des parcelles tout en produisant de l'énergie solaire représentera une grande fierté »

A travers ce projet, les agriculteurs ont la volonté de développer un mode d'exploitation agricole compatible avec les aléas climatiques tout en participant à la lutte contre le changement climatique et favorisant la biodiversité. Pour ces sept agriculteurs, pouvoir à la fois préserver la vocation agricole des parcelles tout en produisant de l'énergie solaire représentera une grande fierté.

Ce projet répond à des enjeux majeurs de l'agriculture en France. Face aux effets conjugués du changement climatique, des objectifs de verdissement des techniques culturales, des marchés mondiaux et des enjeux sociétaux des agriculteurs, les structures agricoles sont aujourd'hui affaiblies. Cette initiative représente donc une alternative innovante extrêmement pertinente.

La valorisation de terres agricoles par l'agrivoltaïsme va au-delà de la simple parcelle photovoltaïque. En effet, le revenu complémentaire obtenu par les agriculteurs grâce à la production d'électricité, serait l'opportunité pour eux de résister aux grandes incertitudes économiques liées aux aléas climatiques, tout en garantissant le maintien et le développement de leurs activités agricoles sur le territoire.

Cette innovation offre également une opportunité en matière de biodiversité : contrairement à la production céréalière, les prairies accueillant les ovins ne nécessitent aucun intrant chimique de synthèse. L'orientation des parcelles vers l'élevage permet également d'augmenter la mise en herbe de ces zones et ainsi soutenir le développement de la biodiversité locale. L'implantation de haies est prévue en périphérie de certaines parcelles, afin de diversifier les habitats de la faune et de la flore.

Ce projet permettra naturellement de contribuer aux objectifs nationaux de la transition énergétique. Fin 2021, la France comptait une puissance solaire installée sur le territoire national équivalente à un tiers de l'objectif fixé par l'Etat pour 2028 (13 gigawatts installés pour 35 gigawatts fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie).

Enfin, outre l'installation d'un éleveur et le maintien d'exploitations agricoles, l'arrivée du projet photovoltaïque représentera une source de revenus complémentaires pour les collectivités locales, à travers les taxes versées pour l'exploitation des panneaux solaires : l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises et Réseaux), la taxe d'aménagement, ou encore la taxe foncière. Abondant les

ressources des communes de Châtillon-Coligny et Saint-Maurice sur Aveyron, de la communauté de communes Canaux et forêts en Gâtinais et du Département, elles bénéficieront ainsi à l'ensemble des habitants du territoire.

Une concertation volontaire préalable pour présenter le projet aux habitants et recueillir leurs avis et suggestions

Depuis plusieurs mois, la Bergerie d'Edmond travaille à la conception de ce projet. Elle a soumis les prémisses du projet aux conseils municipaux de Châtillon-Coligny et Saint-Maurice-sur-Aveyron en mars 2021. Ceux-ci ont donné un avis favorable aux agriculteurs pour poursuivre les études de faisabilité de ce projet ; études qui ont alors pu être menées et commencent à se concrétiser. Une synthèse a pu être présentée aux services de l'Etat compétents, en mars 2022.

Alors que les contours du projet se dessinent, il est temps pour La Bergerie d'Edmond de les présenter aux habitants pour recueillir leurs avis. C'est pourquoi les porteurs du projet ont souhaité organiser, de manière volontaire, cette concertation préalable du public, du 16 septembre au 16 octobre, pour une durée de 31 jours.

Cette phase de concertation consiste à présenter la démarche et le projet aux habitants du territoire pour recueillir leurs questionnements, avis, commentaires et propositions, en particulier sur la question de l'intégration du projet dans leur territoire. Elle permettra d'améliorer le projet. Toutes les contributions reçues, que ce soit oralement lors des temps d'échanges, par courrier ou sur le site internet, permettront d'alimenter la configuration du projet. La concertation préalable fera l'objet d'un bilan, qui sera rendu public, et qui rendra compte de la manière dont les porteurs du projet ont tenu compte des avis exprimés. Ceci, avant de rédiger le dossier de demande d'autorisation administrative qui sera présenté aux services de l'État en charge de l'étudier. L'instruction du dossier donnera lieu à une enquête publique, d'ici la fin de l'année 2023, au cours de laquelle chacun pourra à nouveau faire ses observations, sur le projet final. Puis la Préfète du département du Loiret prendra un arrêté relatif au projet, pour dire la suite qu'elle entend y donner.

La concertation se déroulera du 16 septembre au 16 octobre avec plusieurs événements déjà prévus, en présence des porteurs du projet :

- **vendredi 16 septembre 9h-12h : permanence** ouverte au public au foyer socio-culturel de **Châtillon-Coligny**
- **samedi 17 septembre 10h-12h : balade** sur site ouverte au public, pour donner à voir le projet à **Châtillon-Coligny** (rendez-vous : route de Bonnière, 45230 Châtillon-Coligny)
- **samedi 8 octobre 9h-12h : permanence** ouverte au public au lieu-dit La Villeneuve à **Saint-Maurice-sur-Aveyron**
- **samedi 8 octobre 15h-17h : balade** sur site ouverte au public, pour donner à voir le projet à **Saint-Maurice-sur-Aveyron** (rendez-vous : lieu-dit La Villeneuve, 45230 Saint-Maurice-sur-Aveyron)

Le public peut exprimer son avis lors de ces événements, ou :

- Par email à : bergerie.edmond@gmail.com
- Sur le site internet : www.bergerie-edmond.fr
- Par courrier à : La Bergerie d'Edmond, les Cacodeaux, 45 230 Châtillon-Coligny

Les grandes dates à venir :

- Concertation préalable : du 16 septembre au 16 octobre 2022
- Bilan de la concertation préalable : avant le 16 janvier 2023
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation en préfecture du Loiret : début 2023
- Enquête publique : fin 2023
- Décision de la Préfère du Loiret : début 2024
- Financement, construction et mise en service : 2024-2025

L'ensemble de ces modalités est également disponible en ligne sur le site internet du projet : www.bergerie-edmond.fr.

CONTACTS PRESSE

Gilles VAN KEMPEN

Président de l'association La Bergerie d'Edmond

bergerie.edmond@gmail.com

06 08 31 39 49

Sylvain GUINEBERTEAU

Chef de projet GLHD

Mob : 06 73 66 66 26

s.guineberteau@glhd.fr

Pour en savoir plus : www.bergerie-edmond.fr